



MALI

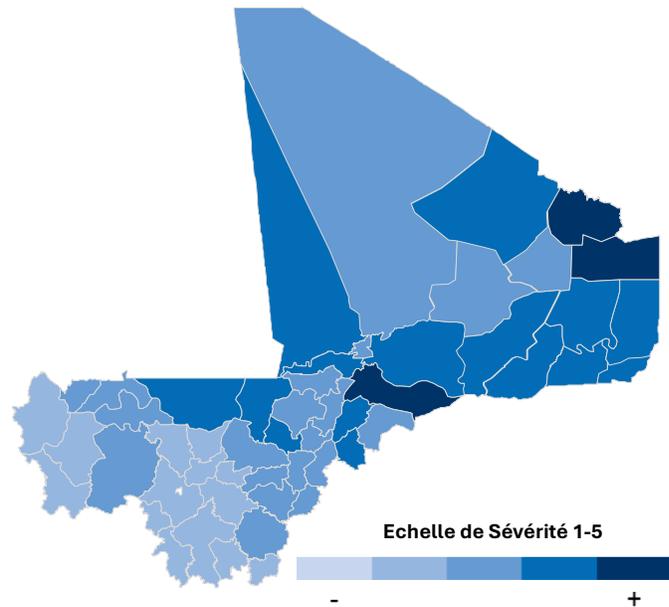
Analyse de Protection

Mise à jour des tendances en matière de conflits et de risques de protection

MAI 2025

RÉSUMÉ

Le quatrième trimestre 2024 (octobre-décembre 2024), a connu une réduction du nombre de violations des droits humains, avec **7 580 violations documentées** contre **8 312** au troisième trimestre 2024 (-9%).ⁱ Cette diminution s'explique par l'intensification des opérations militaires des Forces de défense et de sécurité (FDS) dans certaines régions du pays, ainsi que par les restrictions de mouvements et contraintes d'accès à l'information du fait des blocus. Les inondations ont aussi limité de façon temporaire les mouvements des groupes armés dans les zones en conflits. **714 cas d'inondations** ont été recensés dans 19 régions et le District de Bamako. Ces catastrophes naturelles ont **affecté directement 454 898 personnes**, dont une majorité de femmes et d'enfants (plus de 72%)ⁱⁱ, menaçant la campagne agricole et la sécurité alimentaire ainsi que l'accès aux services d'eau et d'assainissement. **43 828 maisons** effondrées, exposant les femmes et les filles à des risques accrus de VBG dans des abris surpeuplés. Les structures de santé détruites et endommagées, ont limité l'accès aux soins.ⁱⁱⁱ



6 591 violations des droits humains ont été enregistrées au **1^{er} trimestre 2025** contre **7 580 violations** au cours du dernier trimestre 2024 (-13 %). Cette tendance à la baisse pourrait être due à l'accroissement des opérations militaires durant ces 2 derniers trimestres. La levée des blocus de Léré (Tombouctou) le 4 mars et celui de Boni (Douentza) le 27 mars 2025 pourrait aussi être signe d'amélioration progressive de la situation sécuritaire et de protection au Mali. De plus, l'analyse de la perception des communautés sur leur environnement corrobore cette réduction des violations rapportées. En effet, au 1^{er} trimestre 2024, 50% des ménages enquêtés indiquaient vivre avec un sentiment d'insécurité dans leur communauté contre 43% à la même période en 2025.

Cependant, si le nombre global de violations des droits humains a diminué au 1^{er} trimestre 2025, le nombre de violations des droits des enfants a lui augmenté de 97% par rapport au dernier trimestre 2024 et 28% par rapport au 1^{er} trimestre 2024 selon le monitoring de protection.

Au regard de ces situations et du jugement des experts, les risques de protection prioritaires identifiés dans la période d'octobre 2024 à mars 2025 et nécessitant une attention immédiate sont les suivants :

1. **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil.**
2. **Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé.**
3. **Violence basée sur le genre.**
4. **Présence de mines et autres engins explosifs.**
5. **Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale.**

ACTIONS URGENTES

Malgré la réduction des incidents sécuritaires dans le pays, la situation de protection reste toujours préoccupante avec l'exposition des populations civiles à la menace et leur recours à des stratégies d'adaptation négatives, en raison des conflits armés, de la violence, des chocs climatiques, des déplacements forcés et autres conséquences liées à tous ces facteurs. Il est de la plus haute importance de :

- Respecter et protéger les droits des civils, les biens civils, y compris l'accès aux services de base (eau, vivres, soins médicaux, éducation, marchés...).
- Renforcer et soutenir les mécanismes communautaires de protection et les autres structures communautaires afin qu'ils restent au centre des interventions multisectorielles et de protection, menées par les acteurs humanitaires.
- Renforcer les capacités et mobiliser les ressources pour les organisations nationales afin de faire de la localisation une réalité au Mali.

CONTEXTE

VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS		INCIDENTS DE VBG		ATTAQUES CONTRE LES CIVILS		NOMBRE DE PERSONNES DÉPLACÉES		NOMBRE D'ÉCOLES NON FONCTIONNELLES	
14 171		9 307		1 444		378 363		2 149	
% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE
-10%	Monitoring de protection	+21%	GBVIMS	-50%	ACLED	+14%	DTM	+20 %	Cluster Education

Entre octobre 2024 et mars 2025, le nord et le centre du Mali ont continué à être le théâtre de violences et de violations des droits humains, provoquant des déplacements forcés et des difficultés d'accès aux services sociaux de base. Le centre du pays reste la zone la plus volatile avec des attaques régulières contre les forces armées et les civils. Les régions du nord connaissent une insécurité liée aux attaques des groupes armés et aux opérations militaires contre ces groupes. La partie sud du pays, relativement stable, connaît depuis plusieurs mois, une dynamique préoccupante d'expansion des groupes armés. Ces incidents traduisent un climat d'insécurité et mettent en lumière la complexité des menaces qui pèsent sur les populations civiles.

UN CONTEXTE POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET SOCIOÉCONOMIQUE ÉVOLUTIF

La situation sécuritaire dans certaines parties du Mali affecte la résilience des populations et les expose à divers chocs. Malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement malien, les populations civiles continuent de subir de nombreuses exactions les forçant à se déplacer, notamment dans le nord et le centre du pays. Le contexte sécuritaire fragilise non seulement l'environnement protecteur des civils mais exacerbe aussi les contraintes d'accès humanitaire, retardant ainsi l'acheminement de la réponse humanitaire aux plus vulnérables. Aux enjeux sécuritaires, se sont ajoutés les effets dévastateurs et meurtriers du changement climatique au Mali.

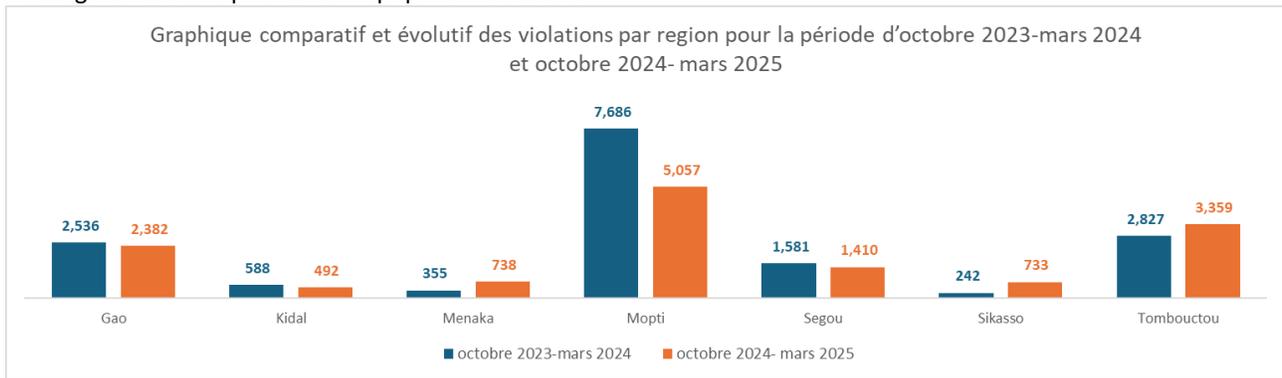
Sur le plan politique, le 22 novembre 2024, un nouveau gouvernement de 28 membres a été nommé après le limogeage, le 20 novembre 2024, de l'ancien Premier ministre et ce, par un décret présidentiel. Le 28 janvier 2025, marque le retrait définitif du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La période sous revue a aussi connu des tensions diplomatiques entre le Mali et ses pays voisins que sont l'Algérie et la Mauritanie. En effet, l'Algérie a longtemps joué un rôle de médiateur dans les négociations de paix au Mali, en particulier avec l'accord d'Alger de 2015 entre Bamako et les groupes rebelles. Mais les relations se sont tendues depuis que Bamako a accusé Alger de soutenir ces groupes. Tout récemment, la destruction d'un drone malien dans la nuit du 31 mars au 1er avril 2025, a de nouveau occasionné de nouvelles tensions.

Au mois de mars 2025, plusieurs ressortissants maliens ont été refoulés de la Mauritanie et abandonnés à la frontière, près de la localité de Gogui. Ces expulsions forcées ont aussi créé une tension entre les deux pays. Pour cette récente crise, les autorités des deux pays ont choisi la voie de la diplomatie afin de trouver des solutions.

La situation socio-économique du Mali est marquée par des défis importants, mais aussi par des signes de résilience et de reprise. Les efforts pour renforcer la résilience face aux chocs climatiques et améliorer les conditions de vie des populations sont cruciaux pour l'avenir du pays. Les sécheresses récurrentes et les inondations ont des conséquences dévastatrices sur l'économie malienne. Ces conditions ont exacerbé la vulnérabilité des éleveurs et des agriculteurs, entraînant des conflits pour l'accès aux ressources. Malgré les prévisions de croissance, des défis subsistent, notamment des tensions politiques, des crises énergétiques, et les impacts du changement climatique.

LA PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES, ENJEU MAJEUR DE LA CRISE MALIENNE

Du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025, les forces de défense et de sécurité maliennes ont continué à intensifier les opérations et les patrouilles militaires dans les zones en conflits. Les activités des groupes armés se sont aussi poursuivies à travers les attaques, les menaces et la pose des engins explosifs improvisés. En réponse à ces menaces, les forces armées maliennes, souvent en collaboration avec des partenaires internationaux, ont mené plusieurs opérations militaires contre les groupes armés afin de rétablir la sécurité dans les zones en conflit. On note à cet effet, à travers les données du monitoring de protection, que **14 171 violations de droits humains** ont été rapportées durant la période sous revue (octobre 2024-mars 2025) contre **15 815 violations d'octobre 2023 à mars 2024** soit une réduction de 10% entre les deux périodes comparatives. Malgré ces efforts, la situation sécuritaire et de protection reste encore fragile et les mêmes catégories de violations continuent à être rapportées notamment les atteintes au droit à la vie, les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, les mouvements forcés de population et les atteintes au droit à la propriété. A cette situation s'ajoutent les effets directs du changement climatique qui ont beaucoup impacté l'environnement de protection dans le pays et les blocus imposés par les groupes armés dans certaines localités. Ces blocus ont restreint à la fois les mouvements des populations civiles et ceux des acteurs humanitaires dans les régions du centre et du nord. Ces dynamiques complexifient l'accès humanitaire, exacerbent la vulnérabilité des civils, et rendent nécessaire une réponse intégrée combinant protection, assistance d'urgence, et plaidoyer pour le respect du droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Les régions de Tombouctou, Ménaka et de Sikasso ont été particulièrement touchées, avec une augmentation des attaques et des incidents violents, affectant gravement le quotidien des populations civiles.



Dans les régions du centre et du nord, les affrontements armés ont impacté négativement la capacité de résilience des populations civiles. Les femmes, les hommes et les enfants, ainsi que d'autres groupes vulnérables (personnes âgées et handicapées, minorités ethniques), subissent différemment les conséquences des menaces en raison de leur âge, de leur genre, de leur situation physique ou sociale. Les femmes et les enfants dans les zones d'hostilités ont difficilement accès aux services sociaux de base. Les femmes et les filles sont spécifiquement exposées aux violences basées sur le genre (VBG), y compris les mariages d'enfants et forcés, les enlèvements, le déni d'accès aux ressources, à l'éducation, et diverses formes de discrimination. Elles sont souvent privées de soins de santé et de moyens de protection. Les hommes et les garçons font face à des risques accrus d'enrôlement forcé, de violence physique, de détention arbitraire, de séquestration, ainsi qu'à une forte exposition au banditisme et à la consommation de la drogue, souvent comme mécanismes de survie ou de coercition. Les personnes âgées et celles vivant avec un handicap subissent quant à elles une exclusion systématique, notamment la difficulté d'accès aux soins, l'isolement social, et une grande vulnérabilité en cas de déplacement ou de séparation familiale.

Les besoins en protection, en éducation, en santé et en sécurité alimentaire des populations civiles restent importants dans le contexte actuel de réduction drastique des ressources financières. En effet, le Mali fait face à une crise humanitaire persistante, exacerbée par une réduction significative des financements internationaux. L'annonce en janvier 2025, du gel et ensuite de la réduction des financements américains a eu un impact considérable sur les interventions et la coordination de la protection au Mali. Les secteurs de la VBG et de la lutte antimines ainsi que les activités de protection dans les régions du nord et du centre avec des besoins considérables, restent les plus affectés par cette baisse subite des financements.

Les contraintes d'accès, combinées à l'insécurité et aux déplacements massifs de populations, entravent la mise en œuvre efficace des programmes de protection sur le terrain. Face à ces défis, le Cluster Protection doit adopter des stratégies innovantes, telles que la mobilité des services, le renforcement des mécanismes communautaires de protection, la collaboration étroite avec les acteurs locaux et l'optimisation des ressources disponibles, pour continuer à répondre aux besoins urgents des populations vulnérables.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

D'octobre 2024 à mars 2025, selon les données ACLED, **1 444 personnes** ont été tuées dans le cadre de la violence armée avec **758 incidents sécuritaires** recensés (conflit armé, violences contre les civils et explosions) dans 9 régions du Mali (Gao, Kayes Kidal Koulikoro, Ménaka, Mopti Ségou Sikasso et Tombouctou). Ces données représentent 50% de diminution comparées à celles collectées dans la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024 (2 876 personnes tuées dans 966 incidents).^{iv}

Le monitoring de protection indique qu'au total **765 personnes** ont perdu la vie dans les attaques contre les civils et les biens à caractère civil (429 personnes au 4^{ème} trimestre 2024 et 336 autres au 1^{er} trimestre 2025)^v. Ces risques de protection touchent pratiquement l'ensemble des 19 régions du Mali. Toutefois, les régions de Mopti, Bandiagara, Douentza, Gao et Tombouctou demeurent celles qui rapportent le plus d'incidents en lien avec ces risques. Les populations rurales et nomades, ainsi que les commerçants subissent des attaques fréquentes (enlèvements, agressions, extorsions, taxes illégales, violences physiques, destructions, détentions arbitraires et dommages liés aux frappes de drones).

Lors des affrontements avec les forces de défense et de sécurité (FDS), les groupes armés privilégient les attaques surprises, les embuscades, et la pose d'engins explosifs improvisés, causant ainsi des victimes parmi les populations civiles. Celles-ci prises entre deux feux, sont souvent accusées de complicité avec l'adversaire et subissent des exactions, provoquant des déplacements massifs des populations. Dans ce contexte, le système éducatif paie un lourd tribut, avec **2 149 écoles non fonctionnelles** en mars 2025, dont **2 006 écoles** pour cause d'insécurité, contre **1 975 écoles en février 2025**, soit une augmentation du taux de fermeture à hauteur de **20%**, affectant **601 800 enfants** (Cf. Cluster Education).

Si une baisse des violations est constatée au niveau général par le système de monitoring de protection, pour les enfants, on note une augmentation des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique ; 463 cas (60% de filles) ont été rapportés au premier trimestre 2025, correspondant à une augmentation de 108% par rapport au dernier trimestre 2024 et 160% par rapport au premier trimestre 2024. Ces types d'atteintes représentaient 49% des violations documentées contre les enfants au premier trimestre 2025 et 47% au dernier trimestre 2024. Une augmentation importante de la proportion de la violence psychologique/émotionnelle est constatée, passant de 18% des incidents au premier trimestre 2024, à 34% au quatrième trimestre 2024 et 41% au premier trimestre 2025. Par ailleurs, le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies (SGNU) sur les enfants et le conflit armé au Mali, publié le 09 janvier 2025, indique une augmentation de 23% du nombre d'enfants tués entre avril 2023 et mars 2024 par rapport à avril 2022 et mars 2023.^{vi} Le prochain rapport dont la publication est prévue en juin 2025 pourrait confirmer cette tendance.

Les groupes armés sont les principaux responsables des attaques contre les civils et les biens de caractère civil. Les bandits armés et les individus armés non identifiés profitent de la situation d'insécurité pour commettre des atteintes aux droits des populations civiles. La défaillance des mécanismes de protection en place donne lieu à un niveau élevé de violations des droits humains et la restriction de l'accès aux populations civiles dans les zones en conflits. Les populations déjà vulnérables par les attaques et la perte des biens, subissent des conséquences physiques, psychologiques et socio-économiques graves de l'insécurité.

Les attaques indiscriminées touchent de manière disproportionnée certaines catégories de populations, notamment les hommes, les femmes, les jeunes filles et les garçons. Les populations rurales sont le plus souvent les plus touchées, notamment les communautés hôtes portant la charge des déplacés ainsi que les PDI, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les autres communautés vulnérables qui ont perdu leurs biens et vivent dans une détresse psychologique.

La menace sécuritaire affecte plusieurs régions du Mali, en particulier les zones transfrontalières, les localités enclavées et celles marquées par une faible présence de l'État. Bandiagara, Douentza, Gao, Kidal, Kita, Kayes, Ménaka, Mopti, Nara, Nioro, San, Ségou, Sikasso, Taoudéni et Tombouctou restent les zones les plus affectées par la menace. Les attaques sont plus récurrentes durant la période des cultures, lors des foires hebdomadaires, dans les périodes de décrue. Ces attaques ont d'importantes répercussions sur les conditions de vie des populations, exacerbant leur vulnérabilité et créant un cycle de violence reconnue pour sa récurrence.

Face aux différentes menaces et attaques, les populations civiles n'ont d'autres choix que de se déplacer (raisons préventives ou forcées) ou d'utiliser les mécanismes locaux de protection à savoir les comités et brigades de veille locaux, la médiation et la solidarité communautaire.

Le pourcentage d'enfants de moins de 18 ans est de 58% (filles et garçons).^{vii} Entre septembre 2012 et septembre 2024, ce sont 854 956 personnes déplacées qui sont retournées dans leur lieu de provenance.

Selon le monitoring de protection, le nombre de cas liés aux mouvements d'enfants était de 365 (64% de filles) au premier trimestre 2025 et a donc augmenté de 120% par rapport au dernier trimestre 2024, mais baissé de 9% par rapport au premier trimestre 2024. Les mouvements représentaient 39% des cas de violations documentées envers les enfants au premier trimestre 2025 et 35% au dernier trimestre 2024. La majorité des cas liés aux mouvements d'enfants sont des déplacements internes forcés en fonction de la violence, conflit et insécurité, avec toutefois une baisse en proportion, de 98% des mouvements au premier trimestre 2024 à 86% au quatrième trimestre 2024, et 66% au premier trimestre 2025. Ces déplacements accroissent les risques pour les enfants, notamment séparations familiales et atteintes à l'intégrité physique et psychique, y compris les VBG.

En plus des déplacements internes, le Mali connaît une situation de mouvements mixtes avec la présence de réfugiés, de demandeurs d'asile et de rapatriés. À la date du 31 mars 2025, 135 567 réfugiés et demandeurs d'asile résident au Mali. Cela est dû à l'impact direct de la dégradation de l'environnement sécuritaire et au contexte de protection des civils dans les régions frontalières entre les pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

LES RESTRICTIONS DE MOUVEMENTS COMME FACTEUR DE VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS CIVILES

Les principales causes des **entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé** au Mali sont liées à la présence active des groupes armés (GA), aux braquages fréquents sur les axes routiers, aux opérations militaires menées dans certaines zones, ainsi qu'aux conflits opposant différents groupes armés. À cela s'ajoutent la criminalité, le banditisme, les tensions intra et intercommunautaires, et l'absence de documents civils, qui exposent davantage les individus aux arrestations arbitraires et aux restrictions de mouvement. D'autres facteurs comme les couvre-feux, les restrictions d'accès imposées à certaines localités, les intempéries, les expulsions forcées, le déni d'accès aux ressources naturelles et les menaces ou intimidations directes aggravent davantage cette situation. Ces causes sont exacerbées par un ensemble de facteurs structurels et conjoncturels : la pauvreté chronique, le chômage des jeunes, l'absence de services sociaux de base, les divisions communautaires souvent alimentées par des considérations ethniques ou territoriales, la faiblesse de l'État de droit dans certaines parties et le sentiment d'impunité. Dans certaines zones, des croyances ou discours extrémistes sont également utilisés pour justifier des pratiques coercitives contre des civils. Ainsi, les entraves à la liberté et les déplacements forcés ne sont pas seulement le résultat de la violence armée, mais aussi l'expression d'un contexte plus large de fragilité institutionnelle, d'inégalités sociales et de rupture du contrat social.

Les groupes armés restent les principaux instigateurs des violences, imposant leur propre gouvernance et des restrictions de mouvement aux civils. Il y a aussi les forces régulières et leurs partenaires militaires dont certaines opérations de sécurisation entraînent souvent des victimes collatérales et des déplacements de populations. Dans certains cas, les groupes d'auto-défense, censés protéger leurs communautés, se livrent à des représailles ou des abus contre des civils assimilés aux groupes armés rivaux. Les individus armés non identifiés nourrissent un climat de peur à travers des braquages et des pillages sur les axes routiers, contribuant ainsi à la restriction des mouvements des populations.

Dans plusieurs zones difficiles d'accès, notamment dans les cercles de Douentza, Koro, Gourma-Rharous, Niafunké, Tessit, Anderamboukane, et certaines parties de Ménaka, la situation des populations civiles est particulièrement critique. **Ces zones, souvent sous contrôle de groupes armés ou sujettes à des sièges, souffrent d'un accès humanitaire extrêmement limité.** Les civils font face à de graves difficultés d'approvisionnement, notamment en vivres, médicaments, et biens de première nécessité. Les marchés sont fermés ou inaccessibles, les voies de transport sont minées ou contrôlées, et les convois humanitaires sont souvent attaqués ou bloqués. Parmi les groupes les plus touchés figurent les personnes déplacées internes (PDI), les réfugiés, les retournés, les rapatriés, les migrants, ainsi que les communautés hôtes. Ces populations, déjà confrontées à des conditions de vie précaires, sont particulièrement vulnérables en raison de l'insécurité, de la perte de leurs moyens de subsistance, du manque de services sociaux de base, et de leur exposition accrue aux abus. Par exemple, dans des cercles tels que Tessit, Nampala, Ménaka, Koro ou Niafunké, la quasi-absence de sécurité, l'encercllement militaire ou l'isolement physique rendent les populations locales particulièrement vulnérables aux privations, aux abus, et à l'abandon. Dans ces zones, les femmes, les enfants non accompagnés, les personnes déplacées et les minorités ethniques ou sociales sont souvent les plus touchés, du fait d'un accès limité à la protection, à l'information et aux mécanismes de plainte. Les régions du nord, notamment Ménaka, Gao, Tombouctou, Kidal, et Taoudéni, sont les plus touchées, avec une fréquence élevée d'incidents liés aux conflits armés, à l'occupation de territoires par des groupes armés, et aux restrictions sévères de mouvements.

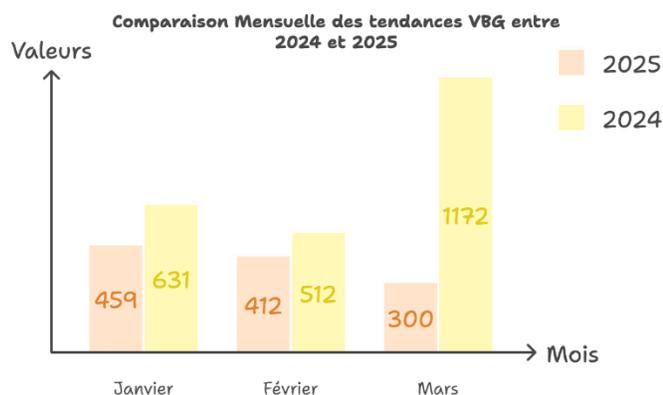
Face à l'intensité et à la diversité des menaces, les populations civiles développent des stratégies locales d'adaptation pour réduire leur exposition au danger et renforcer leur résilience. Parmi ces stratégies, **le dialogue communautaire** est l'un des mécanismes les plus utilisés, visant à désamorcer les conflits intercommunautaires et à préserver la cohésion sociale. Une meilleure compréhension des dynamiques du conflit, facilitée par les leaders locaux et les ONG, permet également de prévenir certains affrontements. **La reconnaissance des légitimités traditionnelles et coutumières** joue un rôle central dans la gestion des tensions, en particulier dans les zones où l'État est peu présent. Par ailleurs, le développement de **systèmes d'alerte communautaire** (basés sur des réseaux de veille ou des communications via téléphone) permet aux communautés de signaler rapidement les menaces ou incidents et de réagir collectivement pour se protéger ou évacuer. Les communautés locales ont développé des stratégies résilientes, souvent fondées sur la solidarité, l'ingéniosité, et l'adaptation des moyens de subsistance. Malgré les risques, les populations parviennent à contourner certaines restrictions de mouvement en empruntant des pistes secondaires ou en organisant des convois communautaires. Ces réponses varient cependant en fonction du niveau de danger, de l'histoire des conflits locaux et du niveau d'organisation sociale des communautés.

Le gouvernement malien, dans le contexte complexe d'un conflit multidimensionnel, a entrepris certaines actions pour réduire les effets des menaces. Parmi les efforts notables figurent la **mobilisation rapide de la réponse humanitaire d'urgence**, particulièrement lors d'attaques massives ou de déplacements soudains de population. Le **déploiement sécuritaire**, via les forces armées et leurs partenaires, a pour but de restaurer un minimum de stabilité dans les zones critiques, bien que souvent perçu par les communautés comme partiel ou inadapté. Des initiatives telles que la **relocalisation temporaire des services administratifs et sociaux** dans des zones jugées plus sûres ont permis de maintenir un certain accès à l'état civil et aux services sociaux de base pour les déplacés. Dans certaines régions, des espaces d'accueil ont été identifiés et aménagés pour répondre aux besoins urgents des populations en fuite. Cependant, malgré ces efforts, plusieurs mesures restent à renforcer ou à initier.

RISQUE 3 Violence basée sur le genre

Entre octobre 2024 et mars 2025, **9 307 incidents de VBG** ont été rapportés malgré la réduction drastique de la couverture humanitaire. Malheureusement, le nombre d'acteurs actifs dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti est passé de 92 à seulement 27 acteurs, suite à la suspension des financements en début d'année 2025. La majorité des 65 structures ayant cessé leurs activités étaient engagées dans la prise en charge, la prévention et surtout la documentation des cas via le GBVIMS. Cela signifie que les données disponibles sous-estiment considérablement l'ampleur réelle des violences, particulièrement dans les zones dans lesquelles l'accès humanitaire ainsi que la disponibilité des services spécialisés VBG sont compromis.

Entre octobre et décembre 2024, **8 136 incidents de violences basées sur le genre (VBG)** ont été rapportés via le GBVIMS, contre **7 340 cas à la même période en 2023**, soit une augmentation de 11%. Cette tendance à la hausse est également observée par rapport au 3^e trimestre 2024 (7 000 cas), indiquant un maintien de l'intensité des violences en fin d'année 2024.



Cependant, **le premier trimestre 2025**, marque une rupture brutale dans la capacité de documentation des incidents de VBG. Par conséquent, seuls **1 171 cas ont été rapportés** entre janvier et mars 2025, **contre 2 315 cas à la même période en 2024**, soit une réduction de 50% des incidents. 22% des cas documentés sont des violences sexuelles dont 12% d'agressions sexuelles, respectivement 21% et 22% sont des cas de violences psychologiques et de déni de ressources. Les incidents d'agressions physiques et de mariage forcé représentent 8% et 28%. En 2024, les structures spécialisées ont documenté 82 cas de grossesses résultant d'un viol. Des incidents particulièrement graves ont été signalés au dernier trimestre 2024, notamment des cas d'enlèvements et de

viols systématiques de femmes et filles lors d'attaques de bus de transport sur les axes routiers Hombori-Gao, Sévaré-Koro et Bandiagara.

De façon générale, la baisse des incidents d'un trimestre à un autre (4^{ème} trimestre 2024 et 1^{er} trimestre 2025), ne reflète pas une amélioration de la situation sécuritaire et de protection, mais plutôt un effondrement du système de signalement et de prise en charge des cas de VBG. Le recul observé est directement lié à un affaiblissement structurel de la réponse humanitaire,

attribuable à plusieurs facteurs combinés, notamment (i) la suspension ou fermeture de services essentiels dans plusieurs localités en raison de l'insécurité et du désengagement des partenaires ; (ii) le départ massif du personnel qualifié, conséquence directe des restrictions budgétaires qui ont suivi l'arrêt des financements clés (celui de l'USAID) ; (iii) la persistance du sous-signalment, alimentée par la stigmatisation sociale, la peur des représailles, et l'absence d'espaces sûrs et de mécanismes confidentiels de signalment.

L'analyse des tendances du GBVIMS du premier trimestre 2025, identifie **les partenaires intimes** (53 %) et **les membres de la communauté proche** tels que les amis, voisins, membres de la famille élargie (12 %) comme les principaux présumés auteurs de VBG. Ces chiffres s'expliquent aisément dans le contexte socioculturel malien, marqué par un patriarcat profondément enraciné et des structures familiales traditionnelles fortement hiérarchisées. Parmi les profils des présumés auteurs rapportés, divers membres de la communauté sont identifiés. Les cultivateurs et les fermiers représentent 16%, suivis des commerçants ou propriétaires d'entreprises à 14%. Bien qu'ils ne constituent que 2% et 3% des auteurs présumés au niveau global, il est important de souligner que 65 incidents de VBG enregistrés durant le trimestre impliqueraient des enseignants (40 cas) et des élèves (25 cas). Malgré les défis persistants liés à la signalisation et à la dénonciation des incidents impliquant des acteurs humanitaires, les données collectées pour ce premier trimestre révèlent l'implication de 6 membres du personnel judiciaire, 15 agents de santé et 5 employés d'ONG qui eux, sont auteurs de 2 cas d'agression physique, 1 cas de déni de ressources et 2 cas de violence psychologique. Plusieurs évaluations qualitatives et retours communautaires font état de situations préoccupantes, en particulier dans les zones de déplacement à forte dépendance à l'aide humanitaire, où les mécanismes de redevabilité sont souvent défaillants. Toutefois, seulement 18% des informateurs clés enquêtés dans le cadre du monitoring de protection soulignent avoir des problèmes de communication avec les organisations humanitaires présentes dans leur communauté et cela pour des raisons liées, entre autres, au manque d'informations sur comment contacter ces organisations.

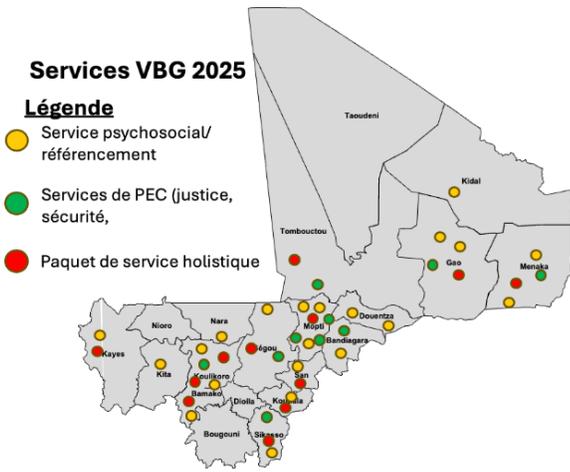
Selon les rapports du GBVIMS du dernier trimestre 2024 et du premier trimestre 2025, les incidents de VBG impliquant des acteurs armés représentent environ 11 % des cas enregistrés, dont 4% attribués aux forces de défense et de sécurité maliennes et 7% aux groupes armés. Cependant, à observer de plus près, 64% des incidents de violences sexuelles rapportés (viols et agressions sexuelles) au cours de la période d'analyse, auraient été perpétrés par des acteurs armés, soulignant la gravité de la violence sexuelle dans le contexte de conflit armé au Mali.

Toujours selon le GBVIMS, les **femmes et les filles** représentaient respectivement 98% des personnes survivantes au dernier trimestre 2024, dont 33% de filles, et 95% au premier trimestre 2025, dont 20% de filles (7% de 0-11 ans et 13% de 12-17 ans). Sur les 251 incidents de violences sexuelles rapportés au premier trimestre 2025, 147 cas, soit 58% des incidents concernaient les filles. Sur 83 incidents de mariage forcé, 38% étaient des mariages d'enfants. Ceci est corroboré par les résultats d'une enquête de perception menée par UNICEF et PREMISE au premier trimestre 2025 avec 45% des répondants indiquant le mariage et 45% indiquant les abus sexuels comme risques majeurs pour les filles. Le travail des enfants est considéré à 31% un risque majeur pour les filles et 44% comme un risque majeur pour les garçons. Par ailleurs, la MSNA Mali 2024, indique que 45% des ménages enquêtés identifient comme principale raison de la séparation familiale le mariage et/ou la grossesse et 43% le travail des enfants.

Les **garçons et les hommes** sont aussi affectés par différents types de VBG, toutefois la majorité préfère garder ces abus sous silence par peur et honte du regard de la communauté et par manque de service adapté. Au 1^{er} trimestre 2025, seuls 2% des cas rapportés concernent des hommes et des garçons, dont 1% de garçons de moins de 18 ans, ce qui ne reflète qu'une infime partie des violences réellement subies par cette catégorie.

La persistance et la recrudescence des VBG au Mali s'expliquent par **une combinaison de facteurs structurels, socioculturels et conjoncturels** profondément enracinés, qui se renforcent mutuellement et limitent les capacités de prévention et de réponse. Le prolongement de la crise dans les régions du nord et du centre a créé un environnement d'impunité et d'effondrement des systèmes de protection. Durant le second semestre 2024, des précipitations exceptionnelles ont provoqué des inondations dévastatrices dans presque toutes les régions du Mali conduisant également à une montée des crues dans plusieurs localités de Tombouctou et Gao. Ces inondations ont touché 259 795 personnes, dont plus de 70% sont des femmes et des enfants, qui faisaient face à un risque accru de VBG et d'exploitation sexuelle^{viii}. Ces inondations ont entraîné la création de nouveaux sites temporaires où les conditions de vie étaient extrêmement précaires.

La VBG au Mali, comme ailleurs dans le monde, entraîne des conséquences profondes et durables non seulement sur les survivant.e.s, mais également sur leurs familles et l'ensemble du tissu social. Elle affecte à la fois la **santé physique et mentale, les conditions de vie, les dynamiques communautaires**, ainsi que les perspectives des femmes, des filles et des garçons exposés à ces violences. Selon le GBVIMS, 80% des survivant.e.s ont bénéficié d'un soutien psychosocial. Cependant, cette



réponse reste ponctuelle et non durable dans plusieurs localités telles que Ménaka, Douentza ou Goundam, dépourvues de professionnels de santé mentale qualifiés

Dans ce contexte marqué par l'expansion des conflits armés vers les régions de Ségou, Koutiala et Sikasso, la réalité des violences est largement sous-estimée, en raison des lacunes dans la collecte des données et dans les mécanismes de prise en charge existants.

Le système GBVIMS, bien qu'opérationnel à travers les 20 One Stop Centers existants, ne couvre actuellement que 22% du territoire national. Cette limitation géographique et opérationnelle entrave la documentation complète et l'analyse holistique des tendances des VBG à l'échelle nationale. La présente analyse se concentre donc sur les quatre régions humanitaires prioritaires disposant de données exploitables, notamment Gao, Tombouctou, Mopti et Ménaka.

RISQUE 4 Présence de mines et autres engins explosifs

La population civile au Mali continue d'être gravement affectée par la menace persistante des engins explosifs, incluant les restes explosifs de guerre (REG), les engins explosifs improvisés (EEI) et les mines. Entre octobre 2024 et mars 2025, selon les rapports du Groupe de travail Accés, **171 incidents** liés aux Engins Explosifs ayant fait **133 victimes civiles** (99 morts et 34 blessés), ont été documentés.^{ix} Parmi ces victimes figurent des femmes (11 cas) et des enfants (6 cas). Les incidents signalés illustrent une expansion progressive de la menace du centre vers le sud et l'ouest du pays.

Les **principales causes** identifiées sont entre autres la prolifération des EEI sur les routes principales et secondaires, affectant surtout les usagers (populations locales, commerçants, déplacés) ; l'occupation des infrastructures abandonnées par des groupes armés, augmentant les risques pour les civils et l'intensification des mouvements de population, exposant davantage les personnes dans les zones contaminées.

La menace des EEI, principalement sur les routes principales et certaines routes secondaires, affecte à la fois **les populations d'accueil et les personnes déplacées**, ces dernières, en raison de leur mobilité élevée qui accentue les facteurs de risque et donc leur vulnérabilité. Plus globalement, **les usagers de la route et les personnes se rendant aux marchés** locaux ou aux foires, sont particulièrement vulnérables aux EEI. En ce qui concerne les restes explosifs de guerre (REG), **les enfants** représentent la majorité des victimes (principalement les garçons), en raison de leur méconnaissance des risques, de leur curiosité et de leur implication dans des activités à haut risque telles que la collecte de fragments métalliques. Les enfants sont également exposés à un risque accru en raison de la présence et de l'occupation de certaines infrastructures abandonnées par les groupes armés.

La présence d'engins explosifs affecte les populations civiles sous plusieurs aspects, notamment **les pertes en vie humaine, les blessures, les handicaps physiques, les conséquences psychosociales et socio-économiques, la privation d'accès aux moyens de subsistance** (pâturages, champs, infrastructures communautaires, etc.) ainsi que **la restriction de l'accès aux services de base, la fermeture ou l'impraticabilité de certaines routes; le difficile retour** des personnes déplacées et des réfugiés; les **difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire** (avec des risques accrus pour les travailleurs humanitaires lors des déplacements pour acheminer l'assistance), ainsi que **le frein au déploiement rapide** des forces de sécurité et des acteurs étatiques (augmentant ainsi les risques d'accidents pour les civils du fait de l'absence des capacités de neutralisation des engins explosifs). En plus de la menace des engins explosifs, la prolifération des armes légères et de petit calibre continue d'alimenter les tensions intercommunautaires, le banditisme et la criminalité, avec des conséquences directes pour les civils et les opérations humanitaires.

Les **principaux acteurs responsables** de la menace explosive au Mali sont les groupes armés, qui posent des EEI le long des routes principales et secondaires, dans les zones rurales et à proximité des infrastructures communautaires stratégiques. Les

REG résultent également des affrontements violents entre différents groupes armés, ainsi que des combats entre ces groupes et les forces armées maliennes. La menace découle principalement de la violence armée persistante entre groupes concurrents cherchant à contrôler des territoires, ainsi que de tactiques délibérées visant à restreindre la liberté de mouvement des civils et des forces de sécurité. Parmi les facteurs aggravants figurent la prolifération des armes, la faiblesse des structures de gouvernance locale, la pauvreté chronique et l'absence d'une éducation généralisée aux risques liés aux engins explosifs. L'occupation d'infrastructures abandonnées par des groupes armés, conjuguée à l'absence d'opérations systématiques de déminage, aggrave encore la contamination explosive et expose les civils à des risques élevés.

La menace explosive au Mali touche principalement les populations civiles vivant dans les régions du centre et du nord du pays, notamment dans les régions de Ségou, Bandiagara, Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka et Kidal. Ces zones sont particulièrement affectées en raison de la présence continue des groupes armés et des conflits prolongés. La présence des EE génère aussi de nombreux effets intersectoriels qui entravent l'accès des populations civiles aux services essentiels. L'accès aux soins de santé est fortement compromis. En effet, de nombreuses infrastructures sanitaires se situent dans des zones contaminées ou difficiles d'accès en raison de la fermeture des routes, augmentant les délais d'évacuation médicale et réduisant les soins disponibles pour les blessés. L'impact sur l'emploi est également significatif, notamment dans les secteurs agricoles et pastoraux, car l'accès aux terres arables et aux pâturages est restreint, compromettant les moyens de subsistance de milliers de familles. Les marchés, les foires et les autres espaces publics sont désertés ou suspendus en raison de la peur des incidents, ce qui exacerbe l'insécurité alimentaire et limite les opportunités économiques.

La fréquence des incidents varie selon l'intensité du conflit armé et la saison. On observe souvent une augmentation des accidents pendant la saison sèche, lorsque les déplacements sont plus nombreux et pendant l'intensification des opérations et mouvements de l'armée malienne. Toutefois, les données sur les incidents et les victimes restent partielles en raison des défis liés à la collecte et à la vérification de l'information.

Les communautés locales peuvent signaler les objets suspects (EEI ou REG) afin de permettre aux Forces armées maliennes de les détruire ou de les neutraliser. Les Forces armées maliennes sont la seule entité habilitée à neutraliser les menaces explosives.

Actuellement, le Gouvernement est en train de mettre en place un Centre d'action antimines humanitaire sous le secrétariat permanent pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre du ministère de la Sécurité et de la Protection civile. Ce centre sera chargé de la gestion de l'information, de l'assurance qualité et de la coordination des activités de la lutte antimines humanitaire, telles que l'EREE et l'AV.

Par ailleurs, plusieurs organisations humanitaires offrent une éducation aux risques d'engins explosifs (EREE) ainsi qu'une assistance aux victimes (AV) auprès des populations locales. Les actions de sensibilisation peuvent aider à mieux comprendre la menace et à prévenir certains incidents.

Toutefois, les fonds disponibles sont très limités. Étant donné que la menace s'est étendue à des zones où aucun partenaire n'est encore présent pour diffuser des messages vitaux, le déficit de financement est devenu critique. De plus, la capacité nationale dans le domaine de la lutte antimines humanitaire reste limitée, ce qui souligne l'urgence de renforcer les capacités de collecte et de réponse. La collecte et la vérification des données relatives aux incidents et aux victimes posent également un problème majeur, ce qui nuit à l'efficacité et à la coordination de la réponse.

RISQUE 5

Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

La période sous revue a été particulièrement caractérisée par une intensification des atteintes à la liberté et à la sécurité des personnes, avec **294 cas d'enlèvements et de disparitions forcées**, ainsi que **103 cas d'arrestations, de détentions arbitraires et illégales**.

Si les cas d'enlèvements et disparitions forcées d'enfants ne représentent que 10% de ces violations suivies par le monitoring de protection, le rapport du SGNU du 09 janvier 2025 indique une augmentation de 24% du nombre d'enfants enlevés entre avril 2023 et mars 2024 par rapport à avril 2022 et mars 2023^x. Le prochain rapport prévu en juin 2025 donnera la tendance pour 2023-2024. En nombre, il s'agit de la troisième violation grave affectant directement les enfants, après le recrutement et l'utilisation par les groupes armés et les meurtres ou atteintes à l'intégrité physique des enfants. La majorité des cas d'enlèvements ont pour but le recrutement et l'utilisation par les groupes armés ainsi que l'utilisation à des fins sexuelles. Les garçons sont principalement enlevés pour être recrutés et utilisés comme combattants ou dans des rôles de support, tandis que les filles sont plus généralement enlevées à des fins sexuelles et pour des travaux domestiques. Les enlèvements commis

par les parties au conflit se terminent souvent par le retour des enfants en familles. Soit parce que les enfants s'enfuient, soit parce qu'ils sont aidés à s'enfuir par une personne tierce ou encore libérés par les auteurs de l'enlèvement ou par les forces lors d'opérations militaires. Toutefois, la grande majorité des enfants rejoignent les groupes de leur propre chef pour des raisons liées à la pauvreté des familles, à l'absence d'école fonctionnelle et d'occupation, à l'influences de leurs amis ou de membres de leurs familles ou encore pour contribuer à la protection de leur communauté. Certains sont recrutés lors de campagnes de recrutement par les groupes armés ou enrôlés de force. La tranche des 13 à 17 ans est la plus vulnérable à cette violation.

Les **disparitions forcées et les détentions arbitraires**, souvent sans mandat, ont visé des jeunes hommes de minorités ethniques^{xi}. En janvier 2025, les enlèvements, principalement perpétrés par des groupes armés, ont continué à être documentés, avec une augmentation significative en février, atteignant 7 cas, avant de diminuer à 4 cas en mars 2025, grâce au renforcement des patrouilles sécuritaires. Ces incidents ciblaient majoritairement les populations nomades, représentant 75% des victimes, avec des motivations variées telles que les demandes de rançon (60%), le recrutement forcé (25%) et les représailles pour soupçon de collaboration avec les autorités militaires ou d'avoir dénoncé des membres de groupes armés (15%). Les régions de Tombouctou et Gao ont été les plus touchées, avec des cas récurrents lors des déplacements nocturnes des communautés pastorales. Parallèlement, les détentions arbitraires sont restées stables, avec 5 à 6 cas par mois, principalement lors d'opérations militaires à Gao et Mopti. Les jeunes hommes issus de minorités ethniques représentaient 83% des détenus, souvent accusés sans preuve d'affiliation aux groupes armés.^{xii}

Les femmes et les enfants n'ont pas été épargnés, subissant des détentions arbitraires ou des violences spécifiques, comme des arrestations fondées sur de fausses accusations, souvent liées à des conflits personnels ou communautaires.

Les régions rurales, déjà marginalisées, sont les plus touchées, avec des pertes économiques pour les foyers victimes d'enlèvement, aggravant encore leur précarité^{xiii}. Face à cette situation, les réponses ont été variées mais inégales. Les communautés locales ont fait preuve de résilience en organisant des **patrouilles de vigilance** à Gao ou en mettant en place des **systèmes d'alerte** par SMS, réduisant de 35% les incidents dans certaines zones. Le gouvernement, quant à lui, a renforcé le cadre légal, notamment avec l'adoption de la Loi n° 2023-018 visant à encadrer les arrestations et à lutter contre les abus.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Cluster Protection	Protection de l'enfant	VBG	LAM	LTP
 1,611,889 Personnes ciblées	 809,331 Personnes ciblées	 934,333 Personnes ciblées	 1,008,633 Personnes ciblées	 416,241 Personnes ciblées
 45,557 Personnes assistées	 17,813 Personnes assistées	 9,738 Personnes assistées	 4,454 Personnes assistées	 0% Personnes assistées
 2.8% Taux d'assistance	 2.2% Taux d'assistance	 1.0% Taux d'assistance	 0.4% Taux d'assistance	 0% Taux d'assistance

Au mois de mars 2025, ce sont 33 organisations de la protection qui ont aidé à apporter assistance à **45 557 personnes** sur une **cible de 1 611 889 personnes** (HPC 2025), soit un taux de réalisations de 2,8% au premier trimestre. Les régions à fort taux d'assistance en protection sont Bandiagara, Tombouctou, Gao, Ségou, Mopti, Douentza, San et Ménaka. Les bénéficiaires sont principalement les membres des communautés hôtes et les personnes déplacées internes.

L'accès sécurisé pérenne à l'assistance humanitaire et à la protection des populations affectées par la crise, est un élément clé de l'action humanitaire au Mali. Les rapports et analyses sur l'impact des contraintes d'accès liées à la protection des populations civiles et des acteurs humanitaires servent de base aux rapports de protection et aussi à informer la prise de décision stratégique et les efforts de plaidoyer auprès de l'Equipe Humanitaire pays au Mali.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

Au cours de l'année 2024, **578 incidents de contraintes d'accès** ont été identifiés, dont 52% se sont produits dans les régions centrales de Mopti, Ségou, Bandiagara et Douentza. En 2023, ce chiffre était de 602 incidents, ce qui représente une baisse numérique de 4%. À la fin de l'année, huit localités (Boni, Farboucou, Léré, Nampala, Moura, Saye, Sofara, Tésallit) avaient été explicitement interdites de mouvements et les acteurs armés ont interdit à la population d'emprunter certaines routes.^{xiv} Le blocus de Léré (Tombouctou) a été levé le 4 mars 2025 et celui de Boni (Douentza) le 27 mars 2025, après plusieurs plaidoyers et médiations communautaires.

Au premier trimestre 2025, 246 contraintes d'accès ont été documentées.^{xv} Les régions de Mopti, de Bandiagara et de Douentza présentent des besoins humanitaires importants et la plupart des localités de ces régions ont été difficiles d'accès en début 2025. Des entretiens menés séparément avec des ONG nationales, des ONG internationales et des Agences des Nations Unies ont permis d'obtenir la perception des contraintes d'accès humanitaire dans les trois régions concernées. Alors que les ONG nationales et les agences onusiennes ont émis des avis couvrant l'ensemble des communes, les ONG internationales ont laissé de côté certaines communes (28 sur 108) où elles n'avaient pas d'expérience récente. Neuf contraintes d'accès ont touché la plupart de ces trois régions. Les engins explosifs et les hostilités entre forces armées et acteurs armés sont les plus fréquentes.^{xvi}

Au Mali, le Cluster Protection participe activement aux espaces de coordination sur l'accès à la fois au plan national que sous-national. Il contribue notamment en termes d'analyse et de plaidoyer, utilisant les données du monitoring de protection, et l'engagement communautaire pour approfondir l'analyse des tendances en matière de contraintes d'accès, et porter des messages conjoints auprès de l'EHP.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Au premier trimestre 2025, la suspension des fonds américains illustre la fragilité du financement de l'aide internationale, en particulier en Afrique, menaçant ainsi des activités humanitaires essentielles, notamment de la protection. Au Mali, ce sont 14 organisations de la protection qui ont vu leurs activités impactées par cette situation, affectant plus de 250 collaborateurs et touchant ainsi plus de 1 250 000 bénéficiaires. Plusieurs projets de protection et la coordination du secteur sont affectés, restreignant la couverture de certaines zones des régions de Gao, Ménaka, Mopti et Tombouctou. Les secteurs de la VBG et de la Lutte Antimines sont pour le moment les plus touchés avec la fermeture du Bureau de UNMAS au Mali et le départ de la Coordinatrice principale des VBG.

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

AU GOUVERNEMENT MALIEN

- D'ici décembre 2025, renforcer la présence opérationnelle de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) dans les régions de Gao, Tombouctou, Taoudenni, Ménaka et Kidal afin de documenter les cas de violations graves dont sont victimes les civils, en désagrégeant les données.
- Continuer les efforts de sécurisation des zones en conflit et les conditions d'intervention des organisations non gouvernementales pour une meilleure contribution aux efforts de développement et d'assistance humanitaire au Mali.

AU COORDINATEUR HUMANITAIRE / EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Dans le cadre du prochain plan de réponse (HNRP) et face à la réduction drastique des financements, encourager l'utilisation des approches communautaires dans les réponses au Mali.
- Continuer le plaidoyer pour la redynamisation des espaces de Coordination Civilo-Militaire (CMCoord) au niveau sous-national et la participation de la partie gouvernementale au niveau national.

AUX ACTEURS DE PROTECTION

- Organiser d'ici octobre 2025, des séances de formation sur la protection à base communautaire à l'endroit de 50 comités locaux de protection des régions du nord et du centre afin de mitiger les risques des attaques contre les civils.
- Privilégier les approches communautaires de la réponse de protection afin d'engager de manière significative les communautés affectées dans toute leur diversité et renforcer leurs capacités en matière de protection, y compris spécifique aux domaines de responsabilité.

RISQUE 2

Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé

AU COORDINATEUR HUMANITAIRE / EQUIPE HUMANITAIRE PAYS

- Continuer le plaidoyer diplomatique pour le respect de la libre circulation des populations et l'accès humanitaire auprès des autorités et des groupes armés.
- Encourager les synergies d'actions entre clusters pour des réponses intégrées aux impacts des restrictions à la liberté de circulation et aux déplacements forcés.

AUX BAILLEURS DE FONDS

- D'ici la fin de l'année 2025, allouer des fonds flexibles à la protection afin de renforcer les réponses d'urgence et les mécanismes communautaires de protection dans les zones à risque.
- Soutenir la collecte de données sur les déplacements forcés, les restrictions de mouvement pour informer la réponse humanitaire, en fonction des besoins spécifiques des personnes, notamment des femmes, des enfants et autres personnes vulnérables.

RISQUE 3

Violence basée sur le genre

AU GOUVERNEMENT MALIEN

- D'ici décembre 2025, promouvoir une approche multisectorielle intégrant les acteurs de la sécurité, de la santé, de la justice et des organisations communautaires pour une réponse coordonnée et efficace à la VBG.

AUX ACTEURS DE PROTECTION

- Renforcer les capacités des structures de santé et des centres de prise en charge, en particulier dans les zones rurales et les sites de déplacés d'ici la fin de l'année 2025.

- D'ici la fin de l'année 2025, renforcer les réponses rapides aux cas de VBG, en déployant des équipes mobiles adaptées pour contourner les contraintes sécuritaires et logistiques.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation pour informer les communautés sur les dispositifs de signalement, de soutien disponible ainsi que sur les principes clés interdisant l'EAS ;
- S'assurer que tout le personnel impliqué dans la mise en oeuvre des programmes bénéficie régulièrement de formations sur la PSEA et respecte les normes de conduite en la matière.

RISQUE 4 Présence de mines et autres engins explosifs

AU GOUVERNEMENT MALIEN

- D'ici décembre 2025, accélérer l'opérationnalisation du Centre National de Lutte Antimine Humanitaire au Mali.

AUX BAILLEURS DE FONDS

- Pour les prochains 3 mois, augmenter le niveau de financement des activités d'Éducation aux Risques d'Engins Explosifs (EREE) et d'Assistance aux Victimes (AV) dans les zones à forte taux de contamination.

AUX ACTEURS HUMANITAIRES

- Renforcer la coordination intersectorielle sur la menace EEI/REG.
- Dans les 6 à 12 mois à venir, développer des programmes de soutien psychosocial pour les victimes d'accidents EE dans les zones affectées, notamment de Mopti, de Bandiagara et de Ségou.

RISQUE 5 Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale

AU GOUVERNEMENT MALIEN

- Renforcer les patrouilles sécuritaires et les systèmes d'alertes communautaires dans les régions de Tombouctou et Gao, ciblant les communautés nomades.
- Mettre en place une réforme judiciaire urgente pour lutter contre l'impunité, en formant les forces de sécurité et en créant des mécanismes de surveillance indépendants, particulièrement pour protéger les jeunes hommes issus des minorités ethniques.

A L'INTER-CLUSTER NATIONAL ET GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCES

- Mener un plaidoyer accru auprès du gouvernement et des acteurs internationaux pour améliorer l'accès humanitaire et la coordination des assistances.

AUX ACTEURS DE LA PROTECTION

- Fournir un soutien psychosocial et économique (microcrédits, soins psychologiques) aux victimes, notamment à Gao et Tombouctou, avec un déploiement initial de 3 mois.

Notes de fin

i Mali : Note de protection (octobre- décembre 2024) - Mali | ReliefWeb

ii Mali : Rapport annuel sur les contraintes d'accès au Mali 2024 - Mali | ReliefWeb

iii Note de plaidoyer conjointe sur les inondations de décembre 2024

iv Données ACLED couvrant la période du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025, avec 1444 morts civiles causées par 758 incidents

v Monitoring de protection avec 6 591 violations des droits humains documentées de janvier à mars 2025

vi Les enfants et le conflit armé au Mali - Rapport du Secrétaire général (S/2024/883) - Mali | ReliefWeb

vii La Matrice de Suivi des Déplacements de septembre 2024, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais)

viii Selon le rapport d'OCHA, publier en octobre 2024

ix Selon le GTA, ces informations sont celles partagées par INSO et couplées à celles de UNDSS, avec les remontées des sous bureaux terrain et sont essentiellement relatives aux humanitaires avec un impact direct sur eux ou sur les populations civiles

x Les enfants et le conflit armé au Mali - Rapport du Secrétaire général (S/2024/883) - Mali | ReliefWeb

xi Rapport Mondial 2025 : Mali - Human Rights Watch

Microsoft Power BI - Monitoring de Protection - UNHCR

xiv Mali : Rapport annuel sur les contraintes d'accès au Mali 2024 - Mali | ReliefWeb

xv Site search | OCHA

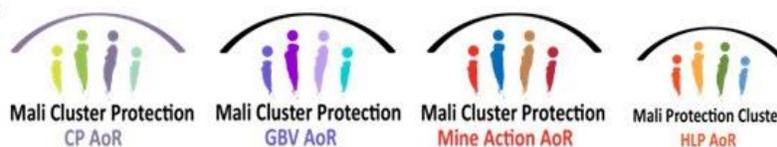
xvi Mali : Perception des contraintes d'accès humanitaire dans les régions de Mopti, de Bandiagara, et de Douentza (janvier-février 2025) - Mali | ReliefWeb

Méthodologie

Ce rapport narratif présente la situation de protection au Mali dans la période d’octobre à décembre 2024 (trimestre 4) et de janvier à mars 2025 (Trimestre 1). Il s’est inspiré principalement de l’utilisation de la plateforme DEEP de DRC pour la revue des données secondaires, de l’identification des risques proéminents de protection aux niveaux sous-national et national, des travaux de groupes issus de l’atelier 16 avril 2025, organisé avec l’appui du Global Protection Cluster (GPC) et du Bureau régional du HCR Dakar. Ces contributions ont été complétées par diverses ressources humanitaires telles que ACLED, OCHA, REACH, UNICEF, GBVIMS, rapports de monitoring de protection, évaluations rapides de protection (ERP)... La présente analyse des risques a été guidée par les lignes directrices du Protection Analytical Framework. Elle se fonde donc sur les directives du GPC en matière d’analyse des risques de protection.

Limites

Le contexte opérationnel du Mali ne facilite pas la collecte d’informations, eu égard à la situation sécuritaire et des défis d’accès dans le pays. Dans le cadre de la présente analyse, les données collectées sur le terrain devraient être considérées comme une indication de la situation de protection dans le pays. De plus, les données du monitoring de protection sont limitées à certaines communes auxquelles les partenaires ont accès grâce à une interaction avec les informateurs clés, les points focaux communautaires et les autorités locales.



Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Alimata OUATTARA, Coordinatrice du Cluster Protection Mali, QUATTAAL@unhcr.org
Daniel Bernard Thiombiano, Co-coordonateur du Cluster Protection Mali, daniel.thiombiano@drc.ngo et,
Mohamed Issa AG ABDOUSSALAM, Co-Facilitateur du Cluster Protection Mali, issaansar@ong-amss.org